

Bulletin d'adhésion Couple 2019

CENTRE GÉNÉALOGIQUE DES CÔTES-D'ARMOR

3 bis rue BEL ORIENT

22000 SAINT-BRIEUC

RECTO adhérent 1

☐ PREMIÈRE ADHÉSION (cocher la case)

☐ RENOUELEMENT D'ADHÉSION

N°d'adhérent

NOM : Prénom : Année de naissance :

Adresse :

Code postal : VILLE : Pays :

Adresse électronique (*obligatoire pour GeneaBank*) :

Site internet : Téléphone :

Adhésion avec abonnement au bulletin <i>Généalogie 22</i> : 18 € adh + 19 € bulletin	37 €
Adhésion simple pour le 2 ^d adhérent (sans bulletin) remplir la fiche au verso	13 €
Montant de votre chèque	50 €

Ventilation des points distribués chaque trimestre			
	CG22	GeneaBank	Total
Adhérent simple	300	1000	1300
Adhérent avec bulletin	1200	1000	2200

L'abonnement au bulletin « **Généalogie 22** est attribué à la personne inscrite sur ce RECTO qui se voit affecter chaque trimestre 1 000 points GeneaBank et 1 200 points CG22.

Le second adhérent, bénéficiaire de l'adhésion à tarif préférentiel, doit s'inscrire au VERSO pour obtenir ses codes et points.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

L'adhésion court du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et comprend l'inscription pour la consultation de notre base de relevés CORAIL-NET (points CG22 et GeneaBank).

Au début de chaque trimestre, les compteurs sont remis à zéro avant l'attribution des nouveaux points.

Les nouveaux adhérents 2019 (non adhérents en 2018) inscrits au dernier trimestre 2018, recevront 600 points GeneaBank en cadeau de bienvenue, pour effectuer leurs premières recherches dans le réseau GeneaBank.

Si **vous souhaitez** recevoir un **reçu fiscal** pour le montant de la cotisation de base :

☐ **Format papier** : joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

☐ **Format électronique** : votre e-mail doit être indiqué ci-dessus

Si **vous souhaitez** recevoir le **timbre 2019 de la FFG**, joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

Souhaitez-vous participer à quelques indexations ou dépouillements pour le CG22 ? ☐ OUI ☐ NON

En adhérent à l'association, vous vous engagez à respecter la charte suivante :

« Je suis généalogiste amateur et je m'engage sur l'honneur à n'utiliser les renseignements que je trouverai sur le site du CG22 que pour mon usage personnel, et m'interdis d'en faire une utilisation commerciale sous quelque forme que ce soit. Je note qu'il me sera attribué, par le CG22, des points GeneaBank et des points CG22, et que ceux-ci (ou le reliquat) me seront retirés le jour où je ne serai plus membre du CG22 (démission, non paiement de cotisation par exemple) ou en cas d'utilisation non conforme à mon engagement. »

SIGNATURE :

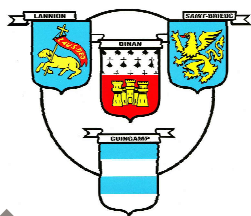
Email secrétariat: secretariat@genalogie22.bzh Tél. 02 96 62 89 00

Site : www.genealogie22.bzh

Bases de données : www.genealogie22.com

Groupe de discussion : <http://fr.groups.yahoo.com/group/Genealogie22/>

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association et à la gestion de vos droits aux applications du CG22. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat du CG22.



Bulletin d'adhésion Couple 2019

CENTRE GÉNÉALOGIQUE DES CÔTES-D'ARMOR

3 bis rue BEL ORIENT

22000 SAINT-BRIEUC

VERSO adhérent 2

☐ PREMIÈRE ADHÉSION (cocher la case)

☐ RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION N°d'adhérent

NOM : Prénom : Année de naissance :

Adresse postale identique au recto

Adresse électronique (*obligatoire pour GeneaBank*)

Site internet : Téléphone :

L'abonnement au bulletin « **Généalogie 22** est attribué à la personne inscrite au **RECTO**.

Le second adhérent, bénéficiaire de l'adhésion à tarif préférentiel,
doit s'inscrire sur ce **VERSO** pour obtenir ses codes et points.

Il se voit affecter chaque trimestre 1 000 points GeneaBank et 300 points CG22.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

L'adhésion court du **1^{er} janvier au 31 décembre 2019** et comprend l'inscription pour la consultation de notre base de relevés **CORAIL-NET** (points CG22 et GeneaBank).

Au début de chaque trimestre, les compteurs sont remis à zéro avant l'attribution des nouveaux points.

Les nouveaux adhérents 2019 (*non adhérents en 2018*) inscrits au dernier trimestre 2018, recevront 600 points GeneaBank en cadeau de bienvenue, pour effectuer leurs premières recherches dans le réseau GeneaBank.

Si **vous souhaitez** recevoir un **reçu fiscal** pour le montant de la cotisation de base :

☐ **Format papier** : joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

☐ **Format électronique** : votre e-mail doit être indiqué ci-dessus

Si **vous souhaitez** recevoir le **timbre 2018 de la FFG**, joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

Souhaitez-vous participer à quelques indexations ou dépouillements pour le CG22 ? ☐ OUI ☐ NON

En adhérent à l'association, vous vous engagez à respecter la charte suivante :

« Je suis généalogiste amateur et je m'engage sur l'honneur à n'utiliser les renseignements que je trouverai sur le site du CG22 que pour mon usage personnel, et m'interdis d'en faire une utilisation commerciale sous quelque forme que ce soit. Je note qu'il me sera attribué, par le CG22, des points GeneaBank et des points CG22, et que ceux-ci (ou le reliquat) me seront retirés le jour où je ne serai plus membre du CG22 (démission, non paiement de cotisation par exemple) ou en cas d'utilisation non conforme à mon engagement. »

SIGNATURE :

Email secrétariat: secretariat@genalogie22.bzh Tél. 02 96 62 89 00

Site : www.genealogie22.bzh

Bases de données : www.genealogie22.com

Groupe de discussion : <http://fr.groups.yahoo.com/group/Genealogie22/>

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association et à la gestion de vos droits aux applications du CG22. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat du CG22.